

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

**4^{ME} REUNION DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS**

Lusaka - Zambie (09-13 septembre 2013)

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

Point 9 de l'ordre du jour

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée hier au nom de l'Union Africaine.

**Excellence Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,
Distingués Participants,**

Avant tout propos, permettez-moi, à l'instar des délégations qui m'ont précédées, au nom de la délégation togolaise, de remercier vivement le Gouvernement et le peuple zambien pour l'accueil chaleureux ainsi que pour toutes les mesures qui sont prises afin de rendre notre séjour en terre zambienne agréable.

Je voudrais également m'acquitter d'un agréable devoir, celui de témoigner toute ma gratitude au PNUD et à tous les autres partenaires pour leur appui multiforme, notamment le programme de parrainage ayant permis de renforcer la délégation togolaise à la présente réunion des Etats Parties.

Madame la Présidente,

La délégation togolaise vous adresse toutes ses félicitations pour votre élection à la présidence de nos travaux. D'ores et déjà soyez assurée du soutien et de l'appui du Togo à toutes les initiatives qui seront prises tout au long de la présidence zambienne.

Dois-je le rappeler Madame la Présidente, le Togo n'a jamais été détenteur, ni producteur et n'a jamais utilisé d'armes à sous munitions. Par ailleurs, aucune portion de son territoire national n'est affectée par ces armes. Cependant, l'engagement de première heure du Togo en faveur du processus d'Oslo n'est plus à démontrer.

En effet, le Togo a participé à la quasi-totalité des rencontres internationales ayant abouti à l'adoption de la Convention. Aussi, le Togo a-t-il signé la Convention, lors de la Conférence diplomatique, à Oslo le 03 décembre 2008 et l'a ratifié le 22 juin 2012. Il est également partie à la plupart des conventions sur le désarmement notamment la convention sur les armes classiques et la convention d'Ottawa sur les mines anti personnelles

Conformément à cet engagement, le Togo a inscrit des thématiques liées à la lutte contre la prolifération des armes en Afrique, à la criminalité transfrontalière, au terrorisme, au règlement pacifique des différends, etc. comme priorités de sa

présidence tournante du conseil de sécurité des nations Unies respectivement en février 2012 et en mai 2013.

Plus récemment, le Togo s'est encore montré actif avec sa participation à la 3^{ème} réunion des Etats Parties et à la réunion intersessionnelle d'avril 2013 à Genève. C'est justement au cours de cette dernière rencontre que le Togo a accepté, comme l'ont relevé d'autres délégations, d'abriter un séminaire régional sur l'universalisation de la Convention en Afrique, en collaboration avec le Ghana et la Zambie et avec l'appui technique du PNUD et le soutien financier du Royaume de la Norvège que je voudrais saluer ici pour son rôle de leadership.

Ce séminaire régional qui a eu lieu les 22 et 23 mai derniers a regroupé les experts de 36 Etats africains, les Organisations Internationales, les ONG et autres organisations de la Société Civile. Au cours des travaux de cette rencontre, les participants ont abordé aussi bien l'universalisation que la mise en œuvre de la Convention par l'adoption de mesures nationales et la soumission de rapports de transparence, conformément à l'article 7.

A cette occasion, le Gouvernement togolais a réaffirmé son adhésion totale à l'objectif d'universalisation de la Convention, a condamné la persistance de l'utilisation de ces armes dans le monde et a lancé un appel à tous les Etats non encore parties à rejoindre la convention dans les meilleurs délais.

En termes de résultats, les participants ont adopté un document final intitulé « Stratégies de Lomé », qui énumère les actions concrètes et spécifiques à entreprendre par les Etats en vue de l'universalisation.

Entre autres actions, le point 6 du document établit un Comité d'universalisation qui sera dirigé par le Ghana, le Togo et la Zambie. Les trois pays mènent actuellement des consultations informelles en vue du lancement des travaux dudit comité.

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,**

Pour terminer, ma délégation voudrait une fois de plus réitérer sa disponibilité à poursuivre la lutte contre l'utilisation des armes à sous munitions et toutes les actions en faveur du désarmement et de la promotion de la paix dans le monde.

Je vous remercie.